

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 01 Prendre ses marques dans les disciplines d'imagerie mé			
Ancien Code	PAT11B01TI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAT11010		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cem OZDEN (ozdenc@helha.be) Audrey DELTOUR (deltoura@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de prendre ses marques dans le secteur de la santé et plus spécifiquement dans celui de l'imagerie médicale. L'étudiant se préparera ainsi progressivement à exercer dans le milieu professionnel, riche de son histoire, et dans un contexte légal spécifique

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de:

I. Considérer l'activité du technologue en imagerie médicale au regard des valeurs de la profession, de la législation professionnelle et du cadre déontologique (AR spécifique et liste d'actes, secret professionnel, droit du patient)
 II. Capable, à partir de l'audition ou de la lecture d'un terme spécifique du domaine médical, à y retrouver les racines (générales, anatomiques, pathologiques ou thérapeutiques) qui le composent, et, ainsi le reconnaître sémantiquement ;

d'utiliser le vocabulaire médical correct, tant sémantiquement, qu'orthographiquement lors d'une production orale ou scripturale.

III. Capable de comprendre le cadre de sa responsabilité tant pénale que civile suite aux actes posés, sa responsabilité par rapport à l'employeur; capable d'utiliser certains termes (concepts légaux) en rapport avec la profession de technologue en imagerie médicale pour commenter d'un point de vue juridique une situation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAT11B01TIA	Déontologie - Ethique - Histoire de la profession	18 h / 1 C
PAT11B01TIB	Droit	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAT11B01TIA	Déontologie - Ethique - Histoire de la profession	10
PAT11B01TIB	Droit	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de seuil est d'application pour cette UE.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage proposées dans cette unité d'enseignement sont conçues de manière cohérente pour favoriser une progression pédagogique harmonieuse, en articulant les objectifs d'acquisition de connaissances, de développement de compétences et d'application pratique dans des contextes variés, tout en tenant compte des besoins et du niveau des apprenants.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie - Ethique - Histoire de la profession			
Ancien Code	15_PATI1B01TIA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI1011		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cem OZDEN (ozdenc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La profession de Technologue en Imagerie Médicale (TIM) étant relativement récente, il est essentiel que dès le début de leur cursus les étudiants situent leur rôle de futur TIM en référence au cadre légal et déontologique qui régissent leur profession.

Le cours de déontologie - histoire de la profession - éthique vise, d'une part, à poser les bases de l'identité professionnelle par la connaissance rigoureuse de la profession de TIM et, d'autre part, à poser les premiers jalons de la déontologie et de l'éthique professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours et sur base de situations vécues en stage de découverte, l'étudiant de Bloc 1 TIM sera capable de situer son rôle de professionnel de la Santé au regard du cadre légal et déontologique. De relever les qualités et aptitudes à mettre en avant afin de devenir un professionnel de la Santé réflexif et pertinent dans sa pratique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Histoire de la profession TIM,
Cadre légal / liste d'actes du TIM,
Introduction à la Santé Publique (Promotion de la Santé),
Financement d'un hôpital,
Qualité de soins en structure hospitalière,
Droits du patient,
Secret professionnel,
Communication,
Situations d'intégration,
Analyse critique de situation vécue en stage ou texte légaux,
Ethique (chapitre sur le don d'organes et débat avec les étudiant-es).

Démarches d'apprentissage

Ensemble des contenus exposés via power point. Echanges constants avec l'ensemble des étudiant(e)s.

Les étudiants exposent leur craintes, forces face à la future profession. Feed back exposé à la suite du stage de découverte service d'imagerie médicale.

Des exercices d'intégration sont soumis aux étudiants afin de leur permettre de réaliser une analyse critique de la situation, de formuler des liens, pistes de solution en rapport avec les notions rencontrées dans le contenu théorique.
But : identifier les conceptions initiales, les confronter à ses pairs, rechercher les références judicieuses et évoluer.

Le but de cette AA : rendre l'étudiant (e) plus réflexif (ve) et pertinent(e) dans la structure et le contenu de ses réponses.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la suite des exercices d'intégration: corrections individuelles et / ou collectives.

Support informatique et bibliothèque.

Notes personnelles suite aux cours.

SAR : l'étudiant (e) le sollicite si incompréhension suite aux explications de l'enseignante.

Sources et références

Brochure "droits du patient": août 2002.

Situations personnelles vécues en stage de découverte 10/25,

Cours de l'année académique 24/25,

Notes personnelles suite aux contenus exposés durant séances de cours,

Sites : SPF SANTE PUBLIQUE, INAMI,

Livres : Heuzé C., Margat A., Naudin D., Salomon-Legrand C. *La relation soignant-soigné*, 2020, Elsevier Masson.

Stoffel J-F., *Philosophie*, Catégorie Imagerie Médicale 1^{er} bachelor, 2018.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point sur connected,

Notes de cours,

Court métrage montrant une prise en charge de patient dans un service médico-technique.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit pendant la session de janvier.

La note de seuil à 8/20 est d'application pour cette AA de l'UE 01.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Note de seuil 8/20 est d'application pour l'AA de cette UE 01.

Pour les modalités d'évaluation détaillées, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit			
Ancien Code	15_PATI1B01TIB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI1012		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Audrey DELTOUR (deltoura@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans sa profession, chaque technologue en imagerie médicale engage sa responsabilité tant pénale que civile suite aux actes posés.

Il a aussi une responsabilité par rapport à l'employeur.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours, l'apprenant sera capable d'utiliser certains termes (concepts légaux) en rapport avec la profession de technologue en imagerie médicale pour commenter d'un point de vue juridique une situation.

Compétences travaillées :

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

Capacité 1 : Participer activement au développement de ses apprentissages

Capacité 2 : Contribuer au compagnonnage par les pairs

Capacité 3 : Développer son identité professionnelle

Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires de la profession de technologue en imagerie médicale

Capacité 1 : respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à l'exercice de la profession

Compétence 7 : Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

Capacité 1 : Transmettre oralement et/ou par écrit les données

Capacité 2 : Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I. Introduction au droit

Définition du droit

Les différents tribunaux

II. La responsabilité

Définition et type de responsabilité

Responsabilité civile dans le milieu médical

Responsabilité pénale (les différents types d'infractions)

Démarches d'apprentissage

Cour magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

Réponses aux courriels des étudiants

Sources et références

références communiquées au cours des activités d'apprentissage

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus
- slides
- vidéos projetées lors du cours magistral
- exercices à réaliser

Syllabus et slides déposés sur Connect Ed ainsi que des documents complémentaires utiles à la bonne compréhension de la matière

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Note de seuil de 8/20 est d'application pour cette AA de l'UE 01.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation détaillées, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).